

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULT

-----  
ARRONDISSEMENT de  
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	25
Date de la convocation : 20/05/2026	
Date de l'affichage : 20/05/2026	

**DELIBERATION N°8 DU 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-six mai, à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire,  
au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel  
« Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de  
Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Lydia BARTHES, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYN

**Absents excusés :** Bertrand CAVAILLES (procuration à Thomas GARCIA), Françoise EHINGER, Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe BOUCAUD

**Objet : Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour l'école maternelle « Les Petits Raisins », l'ALP et l'ALSH in situ**

La sécurité des enfants et des personnels accueillis dans les structures communales constitue une priorité.

Conformément aux dispositions en vigueur relatives à la prévention des risques majeurs, des risques technologiques, des risques naturels, ainsi qu'aux mesures de sécurité face aux menaces et intrusions, il convient de mettre en œuvre ou d'actualiser le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) concernant les structures enfance situées à l'école « les Petits Raisins » :

- l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP),
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- l'école maternelle communale.

Ce dispositif a pour objet d'organiser la mise en sécurité des enfants, des agents et des intervenants en cas d'événement majeur nécessitant une mise à l'abri, un confinement ou une évacuation.

Le PPMS prévoit notamment :

- l'identification des risques et des consignes de sécurité adaptées ;
- la désignation des responsables et référents ;
- les modalités d'alerte et de communication ;
- l'organisation des exercices de simulation ;
- les équipements nécessaires à la mise en sécurité

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Approuve** le Plan Particulier de Mise en Sécurité pour les structures enfance situées à l'école maternelle à savoir l'ALP, l'ALSH et l'école « les Petits Raisins » ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,  
Marlène PUCHE



**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

# Plan Particulier de Mise en Sécurité

## ALP-ALSH maternelle de

### MARAUSSAN



Dispositif permettant d'assurer la sécurité sur  
les divers protocoles

Alerte incendie

Alerte attentat/intrusion

Alerte risques majeurs

*A Risques industriels*

*B Risques inondations*

*C Plan canicule*

Article 1 - Annuaire de crise

Article 2 - Fiche d'exercice incendie

Dans l'année, la réalisation au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion doivent être organisés.

A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

## Annuaire de crise

Annuaire à disposition du directeur d'école et de la cellule de crise uniquement.  
Certains numéros doivent rester confidentiels.

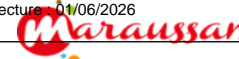
Numéros de téléphone			
Nom	Prénom	Fonction	Téléphone (1)
GALLANT	NANCY	Directrice école maternelle	06 85 36 32 87
PELLICER	MONIQUE	COORDINATRICE SEJ	06 33 23 05 08
TEULLE	JULIEN	Directeur	06 73 87 10 16
CARDES	ADELINE	Animateur	06 46 83 00 34
SADOURNY	NICOLE	ATSEM	06 80 14 87 43
RAGNI	LAURENCE	ATSEM	06 87 67 61 06
PERONNET	VERONIQUE	ATSEM	06 82 37 12 24
MIRAILLES	SANDRINE	ATSEM	06 77 45 25 06
CHATEL	RACHEL	ATSEM	06 84 58 66 76
BOU	Céline	ATSEM	06 26 79 82 14
URIOL-FERRE	UGO	Animateur	07 84 42 11 20
ROSE	CATHY	SERVICE	06 18 34 51 48
GUIBBERT	YANNICK	SERVICE	06 21 87 55 10
PENA-T	NOEMA	SERVICE	07 77 25 46 66

(1) Numéro de téléphone (portable ; fixe)

A communiquer aux forces de sécurité intérieure et aux services de secours
Ligne directe : <b>06 73 87 10 16</b> (portable de ALP)
Adresse : <b>Plan Jules Ferry - 34370 Maraussan.</b>
Accès des secours cours du haut : portail principal de l'école

	Service	Contact	Téléphone
SECOURS	POLICE/GENDARMERIE		<b>17</b>
		Brigade/Commissariat	
	POMPIERS		<b>18</b>
		Caserne	
	SAMU		<b>15</b>
	URGENCE EUROPEEN		<b>112</b>
URGENCE PAR SMS		<b>114</b>	
Organisateur	Maire DGS	1-Marlène PUCHE	06 21 11 54 24
		2- Rodolphe SANCHEZ	06 62 26 93 76
		<b>Police municipale</b>	<b>06 80 33 95 74</b> <b>04 67 90 09 22</b>
		Virginie TISSEYRE	06 86 75 05 05

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026





## Article I. Cas d'alerte incendie

Si un agent voit de la fumée, ou des flammes proches ou dans la structure il doit actionner l'alarme en utilisant le dispositif prévu à cet effet. Cela peut être un bouton, un détecteur ou tout autre dispositif.

### 1- Evacuation immédiate :

Dès que l'alarme retentit, tous les agents sortent avec les enfants présents dans l'espace qu'ils occupent : restaurant scolaire, ALP, gymnase, classe, cour... Ils doivent rester calme pour une bonne prise en charge des enfants.

Ils lassent les objets, sacs...

### 2- Se rendre au point de rassemblement identifié au préalable par le directeur

CAS n°1 : incendie coté restaurant scolaire :

Le rassemblement se fera côté portail donnant sur le parking.

CAS n°2 : incendie dans le bâtiment principal :

Le rassemblement se fera côté jardin, au portail donnant sur la voie Plan Jules Ferry.

### 3- ALERTER

Appel immédiat du **18** en donnant l'adresse, le nombre d'enfants, les informations sur le point de rassemblement choisi.

Attente des consignes de sécurité.



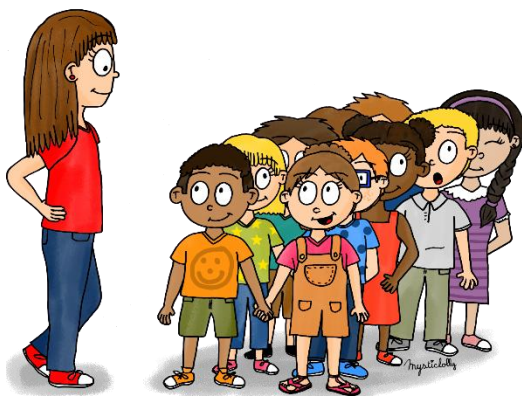
## Section 1.01 Conduite à tenir

Chaque animateur-agent d'entretien aide à faire sortir en laissant les affaires, au plus vite dans le calme les enfants présents et les comptabilise.

Le lieu de rassemblement est donné à l'avance par le directeur ou l'animateur ayant signalé l'incendie.

Après avoir alerté les secours suivre les consignes et adapter en fonction de l'évolution de la situation.

Joindre le supérieur hiérarchique, le directeur de l'établissement scolaire.



### Dans tous les cas, prendre :

Téléphone	✓
Cahier de présences	✓
Trousse d'urgence	✓
Prendre les clefs	✓



## S'il est impossible de sortir

Confiner les enfants, calfeutrer les portes (linge humide), alerter, rester calme en attendant les secours.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026



## FICHE EXERCICE INCENDIE

Date :

Nom et fonction de l'observateur :

Lieu de l'exercice :

Heure :

Temps d'évacuation :

Nombre de personnes évacuées :

Détail nombre d'enfants :

Personnel :

ORGANISATION DE L'EXERCICE	Oui	Non	Observations
Exercice inopiné			
Personnel informé			
Présence des sapeurs-pompiers			
Présence d'un point de rassemblement			
Présence de guides d'évacuation			
Existence d'une procédure d'évacuation			

DEROULEMENT de L'EXERCICE	Oui	Non	Observations
<b>Aspect matériel</b>			
Bon fonctionnement du dispositif d'alarme ou d'alerte			
Bon fonctionnement des installations			
Coupures d'énergies			
Signal d'alarme audible partout			
<b>Aspect organisationnel</b>			
Evacuation de l'ensemble des enfants/personnels			
Présence de toutes les personnes au point de rassemblement			
Vérification de l'absence de personnes restées dans les locaux			
Respect des consignes d'interdiction de retour en arrière			
Comptabilisation des personnes évacuées au point de rassemblement			

CONCLUSIONS		
Points positifs	Axes d'amélioration	Appréciation globale
		<input type="checkbox"/> Exercice satisfaisant <input type="checkbox"/> Exercice peu satisfaisant <input type="checkbox"/> Exercice insatisfaisant

# PLAN D'EVACUATION

CANTINE  
ECOLE MATERNELLE  
MARAUSSAN

17517  
10/2004

## INCENDIE



Fumée anormale,  
odeur de brûlé, flammes ?  
Prévenez le .....



Appel d'urgence  
Sapeurs-Pompiers  
**Le 18 ou  
Portable : 112**



Attaquez le feu  
avec l'extincteur  
approprié



En cas de fumée,  
baissez-vous : l'air  
frais est près du sol.

## RESPONSABLES D'INTERVENTION

## ACCIDENT :



Prévenez le

ou, à défaut le

.....



## EVACUATION



...à l'audition du  
signal ou sur ordre  
d'un responsable.



Gardez votre calme !  
Dirigez-vous vers les  
issues de secours.



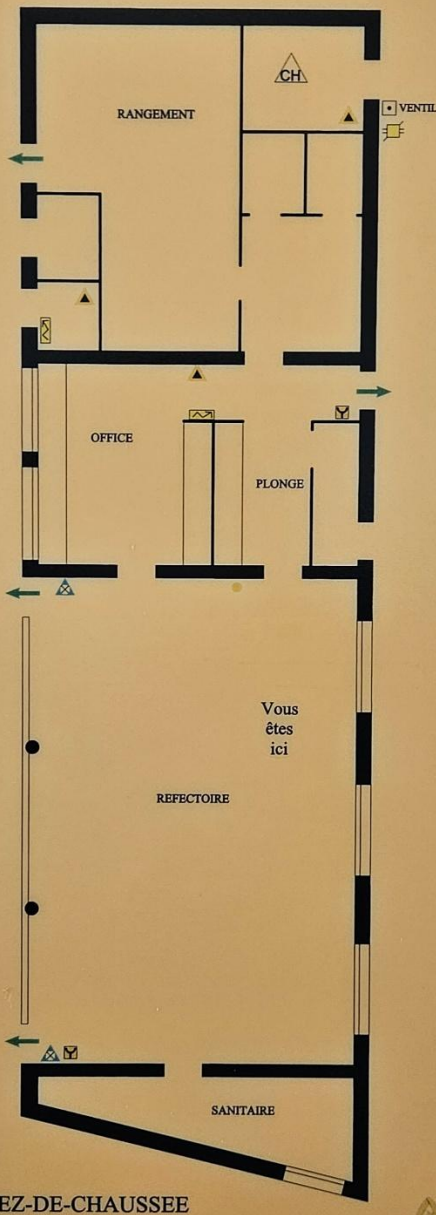
Ne revenez pas  
en arrière sans y  
avoir été invité.



N'utilisez pas les  
ascenseurs ou les  
monte-charge

## RESPONSABLES D'EVACUATION

## POINT DE RASSEMBLEMENT



REZ-DE-CHAUSSEE

ADCI PROTECTION  
TEL: 04.42.64.24.88

BT P23 V2

## LEGENDE POMPIERS


Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

**Maraussan**

# Consignes de sécurité

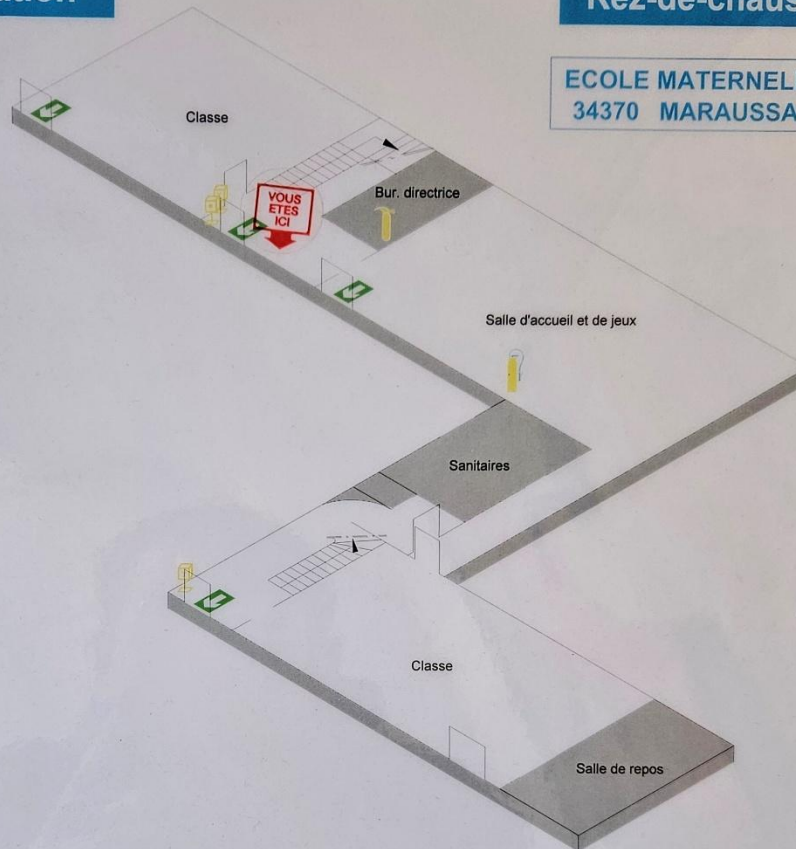


HQ57 -12/02-

## Plan d'évacuation

## Rez-de-chaussée

ECOLE MATERNELLE  
34370 MARAUSSAN



### LEGENDE

- Arrêt d'urgence
- Boîtier d'alarme
- Evacuation
- Extincteur CO2
- Extincteur eau

### Accident



**PREVEZ L'INFIRMERIE**  
en téléphonant au



Sauveteurs secouristes :

### Incendie



**DECLENchez L'ALARME**  
en utilisant le boîtier le plus proche  
appelez les sapeurs-pompiers au 18  
prévenez les responsables de l'établissement  
faites ouvrir le portail et restez à votre poste



**ATTAQUEZ LE FEU**  
sans prendre de risque  
et en utilisant les équipements  
positionnés dans les circulations



**EN CAS DE FUMEE BAISSÉZ-VOUS**  
car l'air frais se situe près du sol

Equippers d'intervention :

### Evacuation



**A L'AUDITION DU SIGNAL SONORE**  
(son continu modulé)  
ou sur ordre des responsables



**EVACUEZ CALMEMENT LE NIVEAU**  
en utilisant les issues les plus proches  
et en suivant les indications des guides



**LES PROFESSEURS PRESENTS**  
FERMENT LA MARCHÉ



**APRES S'ETRE ASSURES QUE TOUS**  
LES ELEVES ONT EVACUE.



**EN CAS DE FUMEE BAISSÉZ-VOUS**  
car l'air frais se situe près du sol



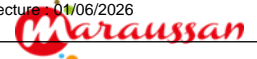
**NE REVEZ PAS EN ARRIERE**  
SAUF SUR ORDRE



**ATTENDEZ L'ORDRE DE DISPERSION**  
DANS LA ZONE DE RASSEMBLEMENT

Guides d'évacuation :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026



## Article II. Cas d'alerte intrusion

Ce plan repose sur 3 piliers :

- La vigilance de chacun ;
- La prévention qui s'appuie sur une bonne préparation et une bonne organisation collective
- La protection afin de réduire les vulnérabilités. La démarche de protection des accueils collectifs des mineurs s'inscrit ainsi dans un dispositif institutionnel renforcé sur le plan territorial.

Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité

*Les points d'attention : L'accueil des parents et des enfants par la porte de l'ALP. Un adulte accueille, sans laisser rentrer l'adulte dans le hall.*



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



## **VIGILANCE ATTENTATS: LES BONS RÉFLEXES**

### ***En cas d'attaque***

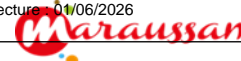
#### **Adapter votre réaction à la situation :**

- Si l'attaque est extérieure au site, il est recommandé de rester à l'abri et de se confiner ;
- Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site, l'encadrant respecte les consignes de sécurité
- S'échapper, s'enfermer, alerter présentées ci-après.
- La situation n'est pas figée, elle évolue.
- Adaptez vos réactions aux circonstances.

#### **Conduite à tenir :**

- Rester calme, ne pas déclencher l'alarme incendie ;
- Avertir les personnels présents sur de la liste d'urgence.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche si possibilité de fuite ;
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- Signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- Signaler l'emplacement du point de rassemblement ;
- Utiliser un itinéraire connu et aider les moins valides à s'échapper ;
- Demander le silence absolu ;
- Porter une attention particulière aux appareils mobiles (téléphones à mettre en mode avion, ordinateurs etc.) ;
- Dissuader toute personne de pénétrer dans la zone de danger.
- Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper en totale sécurité avec les enfants dont vous avez la charge, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026



**SITUATION 1 :**  
les enfants sont dans les locaux d'accueil.

- ▶ Rester dans la salle.
- ▶ Verrouiller et barricader la porte.

**SITUATION 2 :**  
les enfants ne sont pas dans les locaux d'accueil.

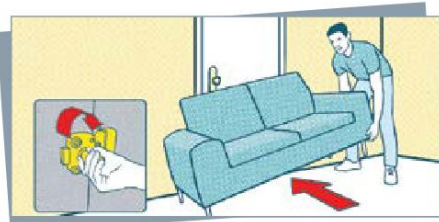
- ▶ Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs et, si possible, verrouiller les accès.

**Dans tous les cas :**

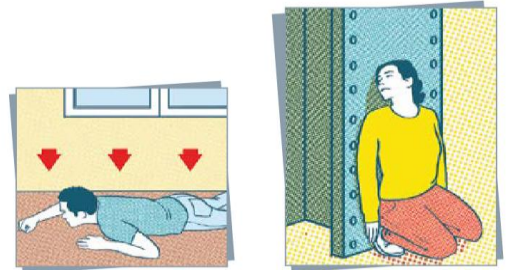
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant les portes (tables, chaises, bureau...);
- Faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres;
- Leur demander de s'allonger;
- Éteindre les lumières;
- Demander un silence absolu;
- Faire mettre en mode silencieux les téléphones portables;
- Une fois les enfants confinés, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés;
- Rester proche des enfants manifestant un stress et les rassurer;
- Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

**COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?**

**S'enfermer**



**COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?**



S'allonger au sol  
Rester derrière une cloison  
Ne plus bouger



Ne pas ouvrir le local et attendre les forces de l'ordre.

**COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE ?**

**alerter**

Ne pas imaginer qu'une autre personne a forcément déjà donné l'alerte.

**Une fois en sécurité :**

- ▶ déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie;
- ▶ prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

## Article III. 3 - Cas d'alerte risque majeur

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. L'existence d'un risque majeur est liée : d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou humain ; d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés, susceptibles d'être affectés ou endommagés par un aléa.

Tous les premiers mercredis du mois la ville teste la sirène pour vérifier son fonctionnement. La population pourra donc être informée en cas de déclenchement.

### (a) ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

#### Nuage toxique :

- Regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan de mise en sûreté ;
- Fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- Évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- En extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

#### Explosion :

- Évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

#### Explosion suivie d'un nuage toxique :

- Regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.



**Dans tous les cas :** évacuation possible effectuée par les autorités, pas de prise d'initiative avant l'ordre de sortie.

## (b) PLAN CANICULE

### Consignes à mettre en œuvre pendant les vagues de chaleur en lien avec les bâtiments

- Identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition afin d'accueillir les mineurs dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts, etc.).
- Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.
- Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes).
- Permettre le rafraîchissement des pièces par l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible.
- En cas de ventilation mécanique, veiller au bon renouvellement de l'air et actionner le mode de sur ventilation nocturne.
- Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.
- Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur
- Sensibiliser les parents à la nécessité d'adapter l'habillement des mineurs, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil et, si nécessaire, de mettre, avant l'arrivée à l'accueil de la crème solaire.
- Faire boire régulièrement les enfants et les jeunes et les inviter à mouiller leur peau.
- Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes.
- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et les mineurs connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.) et de sensibiliser les personnels au repérage des troubles pouvant survenir, ainsi qu'aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.

Les comportements à adopter pourront faire l'objet d'un affichage, par exemple dans les salles d'activités et dans la cantine, pour informer les personnels et les mineurs.

#### En cas de sortie en plein air

- Éviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives, etc.).
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs d'ACM, dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties ou les événements collectifs ou festifs selon leur nature et leur condition, au regard des risques d'exposition à la chaleur qu'elles présentent, notamment pour les mineurs les plus jeunes et les plus fragiles.

## ATTENTION !

Soyez attentifs à tout signe tel que :

- Une grande faiblesse ;
- Une grande fatigue ;
- Des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- Des nausées, des vomissements ;
- Des crampes musculaires ;
- Une température corporelle élevée ;
- Une soif et des maux de tête.

Il peut s'agir d'un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d'un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés (SAMU 15).

### En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours

- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d'eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire
- 0800 06 66 66 : la plateforme téléphonique Canicule info service**

La plateforme téléphonique Canicule info service est activée dès le premier épisode de chaleur. Elle vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), tous les jours de 09 h à 19 h.





QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

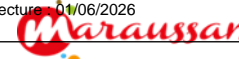
**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



Fiche de synthèse  
ALP-ALSH maternelle

	Action	Ne pas oublier
<p><b>Alerte incendie</b></p> 	<p>Evacuer au point de rassemblement. Alerter.</p> <p>Si impossibilité de sortir : Confiner les enfants</p>	<p>Téléphone Cahier de présences Liste avec coordonnées des responsables légaux Trousse d'urgence Prendre les clés Calfeutrer les portes (linge humide), alerter, rester calme en attendant les secours.</p>
<p><b>Cas d'alerte intrusion</b></p>	<p><b>Si l'attaque est extérieure :</b> Rester à l'abri et de se confiner.</p> <p><b>Si l'attaque a lieu à l'intérieur :</b> S'échapper, s'enfermer selon situation, alerter</p>	<p><b>Téléphone en silencieux</b></p> <p>Verrouiller les portes puis se barricader. S'éloigner des portes, murs et fenêtres. S'allonger au sol, ne plus bouger Éteindre les lumières. Téléphones portables en mode silencieux. Maintenir le contact avec les services de sécurité. Attendre les consignes.</p>
<p><b>Cas d'alerte risque majeur</b></p> <p>ACCIDENT INDUSTRIEL</p>	<p><b>Si enfants à l'intérieur :</b> Confinement.</p> <p>Évacuation possible effectuée par les autorités, pas de prise d'initiative avant l'ordre de sortie.</p> <p><b>Si enfants à l'extérieur :</b></p>	<p>Fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire Évitez toute flamme ou étincelle S'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.</p>
<p>PLAN CANICULE</p>	<p>Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur</p>	<p>Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.</p>

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL8-260526-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026



	<p>Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.</p> <p>Si activité extérieure</p>	<p>Limiter l'ouverture des fenêtres.</p> <p>Prévoir des casquettes et des lunettes de soleil et, si nécessaire, de mettre de la crème solaire.</p> <p>Faire boire régulièrement.</p> <p>Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes.</p> <p>Rester à l'ombre.</p>
RISQUES D'INONDATIONS	<p>Selon situation se conformer aux consignes P11</p>	<p>Téléphone</p> <p>Cahier de présences</p> <p>Liste avec coordonnées des responsables légaux</p> <p>Trousse d'urgence</p> <p>Prendre les clefs</p>